

## I. Conditions d'inscription aux examens MdL

### 1. Public admis

L'accès aux examens organisés par la Maison des Langues est strictement réservé :

- A. aux membres de la communauté universitaire de Genève (UNIGE, IHEID, HES-SO-Genève, HUG),  
à savoir :
  - a. les étudiant-es réguliers/ères
  - b. les étudiant-es d'échange,
  - c. les collaborateurs/trices (PAT et PENS)
  - d. les membres de l'association Alumni UNIGE et Alumni HEG
  - e. les participant-es à un CAS, DAS ou MAS de la Formation continue UNIGE
  - f. les membres de l'association UNI3
  - g. les personnes enregistrées comme auditeurs/trices libres à l'UNIGE
- B. aux personnes n'appartenant pas à la communauté universitaire de Genève, mais ayant pris part à une session de cours intensifs au cours de l'année écoulée.

### 2. Délais d'inscription

Le délai d'inscription est fixé à **10 jours avant la date de l'examen**.

La date exacte de clôture des inscriptions est publiée sur le site internet de la Maison des Langues.

### 3. Modalités d'inscription

L'inscription s'effectue exclusivement en ligne, via le portail prévu à cet effet.

Le paiement des émoluments d'inscription constitue une condition préalable à la validation de l'inscription.

### 4. Moyens de paiement admis

Sont acceptés les moyens de paiement suivants :

Visa, Mastercard, American Express, PostFinance Card, Paysafecard, PayPal et Twint.

### 5. Confirmation d'inscription

Une fois le paiement dûment effectué et validé, une confirmation automatique est transmise par courrier électronique.

En cas d'échec du paiement, l'inscription est réputée nulle et doit être recommencée dans son intégralité.

## II. Conditions d'annulation à un examen - MdL

### 1. Délais d'annulation et de remboursement

Si la demande d'annulation est faite dans les délais, elle peut donner lieu à un remboursement moyennant les frais administratifs en vigueur.

Les demandes d'annulation doivent impérativement être déposées avant la clôture des inscriptions, soit **10 jours avant la date de l'examen**.

Aucune demande déposée après l'expiration de ces délais ne sera prise en considération.

### 2. Modalités de dépôt

Les demandes doivent être transmises exclusivement via le portail d'inscription.

Les demandes envoyées par courriel direct ou par tout autre canal ne sont pas recevables.

### 4. Frais administratifs

En cas de remboursement, des frais administratifs de **CHF 20.–** sont retenus par examen annulé.

### 5. Absence de remboursement hors délai

Aucun remboursement n'est accordé pour les demandes d'annulation transmises hors délai ou selon des modalités non conformes aux présentes conditions.